

Certifiez vos bâtiments



Avant d'entreprendre des rénovations ou simplement pour savoir quelle est la consommation en énergie de son habitation, l'établissement d'un certificat énergétique est très utile.

LDD

ÉNERGIE

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments est un outil très utile pour connaître les dépenses énergétiques de sa maison et entreprendre des mesures pour économiser de l'énergie et valoriser son bien. Comment l'obtenir, à quoi sert-il et quand est-il recommandé?

Magaly Mavilia

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) est un outil réalisé par une série d'experts qui indique la consommation d'un bâtiment: en énergie, en chauffage, en eau chaude sanitaire, en éclairage et autres consommateurs. Il n'est pas encore obligatoire, mais devrait le devenir d'ici à 2019 pour toute vente de bâtiment d'habitation.

Les propriétaires de bâtiments construits avant 2000 peuvent bénéficier de subventions du canton de Vaud pour l'établissement du CECB Plus. Certaines communes accordent également des aides pour l'établissement de bilans énergétiques à certaines conditions.

Certains établissements bancaires peuvent vous faire bénéficier des taux d'intérêts préférentiels sur présentation d'un CECB.

L'établissement d'un CECB n'est lié à aucune obligation d'assainissement énergétique des bâtiments.

Comment s'y prendre?

Deux solutions s'offrent aux propriétaires. Il peut établir lui-même une version «Light» en ligne sur le site www.cecb.ch soit passer plus sérieusement

par un expert dont la liste se trouve répertoriée par régions sur le site internet. «Le propriétaire nous demande une offre et nous remet les plans, les consommations sur les trois dernières années et documente les travaux déjà réalisés afin d'avoir une bonne connaissance du bâtiment, explique Stéphane Verdon, partenaire spécialiste Minergie et expert CECB, B+C Ingénieurs SA, Montreux. Ensuite, nous visitons la maison pour comprendre quels sont les problèmes et possibilités d'intervention pour améliorer le confort et diminuer la consommation d'énergie. Une fois cette analyse effectuée, nous passons aux calculs et à la modélisation afin d'établir le certificat.»

«Standard, Light ou Plus»

Il existe trois versions de CECB, la version light dont nous avons parlé plus haut et qui peut être réalisée en ligne par le propriétaire, la version Standard et la version Plus, établies par des experts. La version Standard est complète mais comprend peu de conseils, contraire-

Le Certificat énergétique cantonal des bâtiments est une plus-value en cas de vente.

ment à la version Plus qui fournit de nombreuses indications pour entreprendre des rénovations. Elle propose un échelonnement des mesures adapté à la situation, du minimum jusqu'à la rénovation selon le standard MINERGIE. Mais tout cela ne saurait se faire sans un budget précis, c'est pourquoi ce document donne des estimations de coûts selon les divers travaux à faire tout en calculant les subventions et les soutiens financiers possibles.

PUB



NORWOOD
DEVELOPPEMENT IMMOBILIER

**Innovation dans la conception.
Rigueur dans la réalisation.**

«Un terrain à vendre? Un projet de construction à réaliser, avec si nécessaire un apport financier? Contactez-nous!

Norwood est le partenaire de confiance qui réunit toutes les compétences et l'expertise nécessaires au développement de vos projets immobiliers.

Entreprise familiale fondée en 1967, notre société, active en tant que promoteur ou entreprise générale, assure la construction et la livraison d'immeubles associant esthétique, qualité et fonctionnalité.»

Frédéric Mydske, Directeur

f.mydske@norwood.ch, 021 634 85 65

Route de Prilly 23, 1023 Crissier

www.norwood.ch

